

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
22/06/2021	22/06/2021	15	12	13
L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<u>Etaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Aurélie PIOT <u>A donné pouvoir</u> : Mme BRIFFAULT a donné pouvoir à Mme TROUILLET. <u>Absentes-excuses</u> : Mme Audrey MONTAJAULT, Mme Céline HIRON Secrétaire de Séance : M. BRIERE Jean		
2021-036		FINANCES – GARDERIE – tarifs 2021 / 2022		

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu les modalités de paiements applicables à la garderie sur l'année scolaire en cours,
Vu que le tarif actuel est de 1,70 € le ticket par séance,
Vu la commission d'Affaires scolaires qui s'est réunie le 21 juin 2021,
Considérant la grille tarifaire de la garderie ci-dessous proposée aux membres du conseil municipal pour délibérer :

Forfaits	année 2021-2022
grille de 10 heures	17,00 €
grille de 20 heures	34,00 €
grille de 40 heures	68,00 €
grille de 60 heures	102,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter les tarifs selon la grille ci-dessus et de maintenir de la garderie à l'avance.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif du Nantes, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente décision, et ampliation à Monsieur le Préfet de la Sarthe et à Monsieur le Trésorier de Fresnay-sur-Sarthe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203058-20210630-2021-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

COPIE CONFORME AU REGISTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits et ont signé les membres présents.

À Saint Ouen de Mimbré, le 30 juin 2021
Le Maire, Jean-Louis CLÉMENT

